



COMMUNE DE
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2026/002

LE MAIRE DE LA COMMUNE
DE VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 juin 2023 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame le Maire ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles R.2324-39, R.2324-39-1, R.2324-46-2 ;

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

Considérant l'obligation pour le gestionnaire de tout établissement d'accueil de jeunes enfants d'organiser des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe de l'établissement chargés de l'encadrement des enfants ;

Considérant la proposition faite à Madame Camille VOITOT, psychologue clinicienne libérale, d'assurer cette mission pour le compte du multi-accueil « A petits pas », à hauteur de 30 heures annuelles de séances d'analyse de pratiques professionnelles et d'une demi-journée d'animation lors des journées pédagogiques ;

DECIDE

Article 1 : La signature d'une convention de prestation de service avec Madame Camille Voitot, psychologue clinicienne libérale, dont le cabinet est situé au 110 avenue d'Ingril – Résidence Le Front de Mer – 34110 Frontignan, ainsi que toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 2 : Le tarif horaire est fixé à 80€, frais de déplacement inclus. La dépense est inscrite au budget. Au besoin, des heures pour la rédaction des comptes rendus seront également dues.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le **21 JAN. 2026**
Et publication le **21 JAN. 2026**

Fait à Villeneuve-lès-Maguelone,
Le **12 JAN. 2026**
Le Maire
Véronique NEGRET

